

**Réaménagement
des espaces publics du quartier de
Montessuy**

Caluire et cuire

Dossier de concertation

Maîtrise d'ouvrage :

GRANDLYON

Métropole de Lyon
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Service Espaces Publics et Infrastructures
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 3
Tél : 04 78 63 40 40

Sommaire

1. La démarche de concertation	4
2. Contexte et objectifs du projet	5
2.1. Le site et son contexte urbain	5
2.2. Objectifs de l'opération.....	6
2.3. Périmètre de l'opération	8
3. Le diagnostic	8
3.1. Le patrimoine bâti.....	8
3.2. Les fonctions et usages	10
3.2.1. Équipements publics	10
3.2.2. Commerces.....	11
3.3. Statut et ambiances des voies	11
3.3.1. Les espaces publics	12
3.4. Trame verte et espaces publics	13
3.5. Les projets connexes	14
3.5.1. Ilot Ouest.....	14
3.5.2. Ilot Est	14
3.5.3. Le diocèse	15
3.6. Circulations.....	15
3.6.1. Déplacements : Diagnostic	15
3.6.2. Stationnement	19
3.6.3. Déplacements piétons.....	20
3.6.4. Transports en commun	20
4. Orientations d'aménagement.....	21
4.1. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) de la Métropole de Lyon	21
4.2. Les objectifs qualitatifs poursuivis pour le projet	21
4.3. Organisation des espaces publics	22
4.3.1. La place Calmette et la promenade commerciale.....	22
4.3.2. La rue Pasteur.....	22
4.3.3. La rue Paul Painlevé	23
4.3.4. La rue du Professeur Roux	24
4.3.5. La rue Édouard Branly	24
4.3.6. La rue de Montessuy Ouest.....	25
4.3.7. La rue de Montessuy Est	25
4.4. Ambiance, paysage et matériaux.....	26
4.4.1. La place Calmette	26
4.4.2. La rue Pasteur.....	27
4.4.3. La rue Paul Painlevé	27
4.4.4. Les voies de desserte locales : rue Professeur Roux, rue Édouard Branly, rue de Montessuy.....	28
4.5. Mobilier urbain.....	29
5. Les étapes du projet.....	30
Les différentes étapes du projet sont les suivantes :	30

1. La démarche de concertation

La Métropole de Lyon a réalisé une première phase d'études dites préalables afin de définir les propositions possibles de réaménagement des espaces publics du quartier de Montessuy : rue de Montessuy, rue du professeur Roux, rue Pasteur, rue Paul Painlevé, allée Turba Choux et place Calmette.

Ces propositions sont présentées ci-après. C'est à l'issue de cette phase de concertation que la Métropole de Lyon et la Ville de Caluire et Cuire arrêteront de manière définitive les orientations d'aménagement à partir desquelles le maître d'œuvre concevra le projet d'espace public.

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisé sur le plan ci-après :

- la rue Pasteur entre la rue Professeur Roux et la rue de Montessuy ;
- la rue de Montessuy entre la voie verte de la Dombes et la rue Paul Painlevé ;
- La rue Édouard Branly entre la voie verte de la Dombes et la rue Pasteur ;
- La rue Professeur Roux entre la rue Pasteur et l'allée Turba Choux ;
- La rue Paul Painlevé entre la rue Pasteur et l'allée Turba Choux ;
- L'allée Turba Choux entre la rue Professeur Roux et la rue Paul Painlevé ;
- La place Calmette.



Le dossier de concertation présente successivement :

- le contexte du quartier de Montessuy,
- une vue d'ensemble du projet de requalification du quartier de Montessuy,
- le diagnostic des espaces publics,
- les objectifs du projet d'aménagement des espaces publics,
- les scénarios de réaménagement proposés,
- le calendrier du projet,

Ce dossier de concertation est mis à la disposition du public avec un cahier destiné à recueillir les observations. Il est consultable :

- à l'accueil de la Mairie de Caluire et Cuire, place du Docteur Frédéric Dugoujon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3°, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30,
- Sur la page web de la Métropole de Lyon dédiée au projet : www.grandlyon.com rubrique « une métropole de projets » page « Concertations – Enquêtes publiques » ;
- Sur la page web de la Ville de Caluire et Cuire Il est téléchargeable sur le site de la Mairie de Caluire et Cuire : www.ville-caluire.fr

Les observations peuvent être transmises par courriel à l'adresse :

concertation-montessuy@grandlyon.com

2. Contexte et objectifs du projet

2.1. Le site et son contexte urbain

Un quartier central en renouvellement

Le quartier Montessuy est en belvédère sur le Rhône, avec le Fort en point dominant sur le plateau de Caluire. Le quartier est tourné sur le plateau côté Est, avec des coteaux habités et boisés sur la partie Ouest, en descendant vers le Rhône.

La ville a une structure urbaine nord-sud avec la rue F. Peissel, la voie verte de la Dombes et la rue Pasteur. Il existe peu de liaisons continues Est-Ouest, uniquement l'avenue Jean Monnet et la Montée des Soldats qui encadrent le quartier.

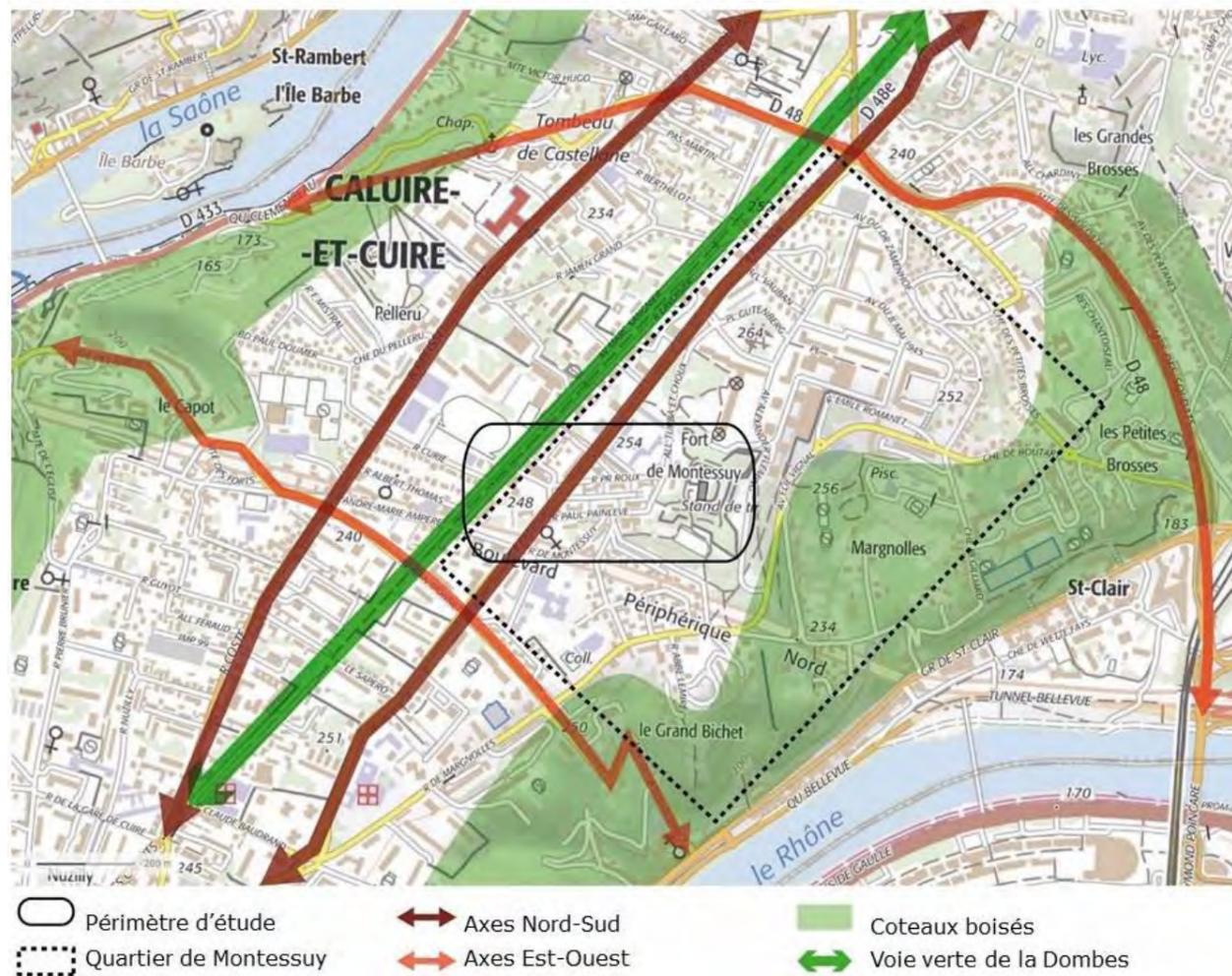
L'urbanisation s'est réalisée en peignes, sur des voies de dessertes perpendiculaires aux axes structurants nord-sud.

C'est un quartier support de différentes strates historiques :

- une histoire militaire : le fort de Montessuy (1830) et la casemate (XXe)
- une histoire urbaine : de la Cité HBM et Eglise Sainte Bernadette (1933) jusqu'à l'ensemble urbain de René Gagès (1967)

Le projet de renouvellement urbain apporte de nouveaux enjeux de centralité :

- Une future polarité au sud de la ville proche d'équipements publics et paysagers structurants
- La place Calmette devient un nouvel espace public support d'animation commerciale



2.2. Objectifs de l'opération

Créer une nouvelle centralité par :

La valorisation des identités du site

- Mettre en valeur l'église et son accès
- Connecter le fort de Montessuy à la voie verte de la Dombes
- Prendre en compte le projet de la ville pour la mise en valeur de la Casemate rue de Montessuy-ouest grâce à un parvis qualitatif

La valorisation des nombreux équipements de proximité

- Créer des parvis qualitatifs et sécurisés pour les équipements scolaires et socioculturels
- Créer une connexion modes doux entre les différents équipements sportifs et de loisirs (même axe que Fort-voie verte)

La prise en compte de la programmation commerciale des rez-de-chaussée du projet urbain

- 6 à 8 nouveaux locaux commerciaux sont prévus sur la rue Pasteur, participant à l'animation de l'espace public
- Des enjeux en termes d'accès, de livraisons et de stationnements

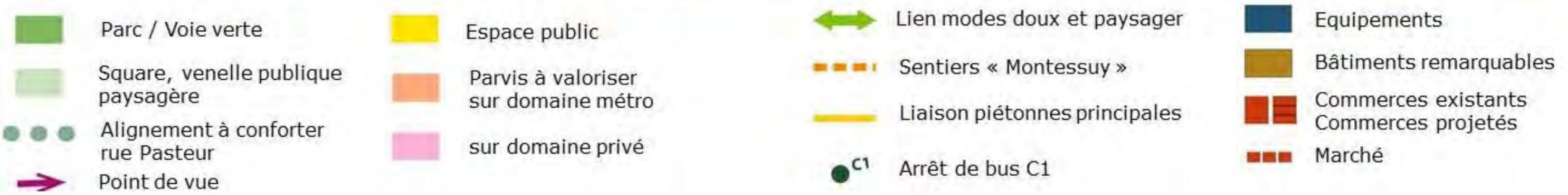
La création d'un véritable espace public : la Place Calmette

- Définir des usages de cet espace : un espace minéral, multifonctionnel et marchand
- Gérer la différence de niveau
- Accroche entre l'îlot Ouest et l'îlot Est en termes d'usages, de temporalité d'aménagement...
- Intégrer la rue Pasteur et ses contraintes (flux, TC...)

Mais aussi qualifier l'espace public de proximité :

- Retrouver un réseau de micro-espaces publics supports d'animation
- Adapter les gabarits des voies aux fonctions et usages, baisser le caractère routier
- Créer une trame paysagère sur la rue Paul Painlevé
- Valoriser les points de vue sur les Monts d'Or

La carte présentée à la page suivante synthétise les enjeux sur le périmètre.



2.3. Périmètre de l'opération

Le périmètre de l'opération inclut :

- la rue Pasteur,
- la rue de Montessuy Est,
- la rue de Montessuy Ouest,
- la rue Paul Painlevé,
- la rue du Professeur Roux
- la rue Édouard Branly,
- et la place Calmette.

Le périmètre n'inclut pas : les espaces publics des îlots Est et Ouest (sous Maîtrise d'ouvrage de la Ville de Caluire et Cuire), le square situé au Sud de l'Église, l'espace vert situé à l'angle Nord de la rue Pasteur et la rue Professeur Roux.



3. Le diagnostic

3.1. Le patrimoine bâti

Les identités du site

Avec la démolition de la cité Pasteur, l'identité du quartier s'appuie sur plusieurs éléments historiques :

1 / La casemate sur l'îlot Ouest

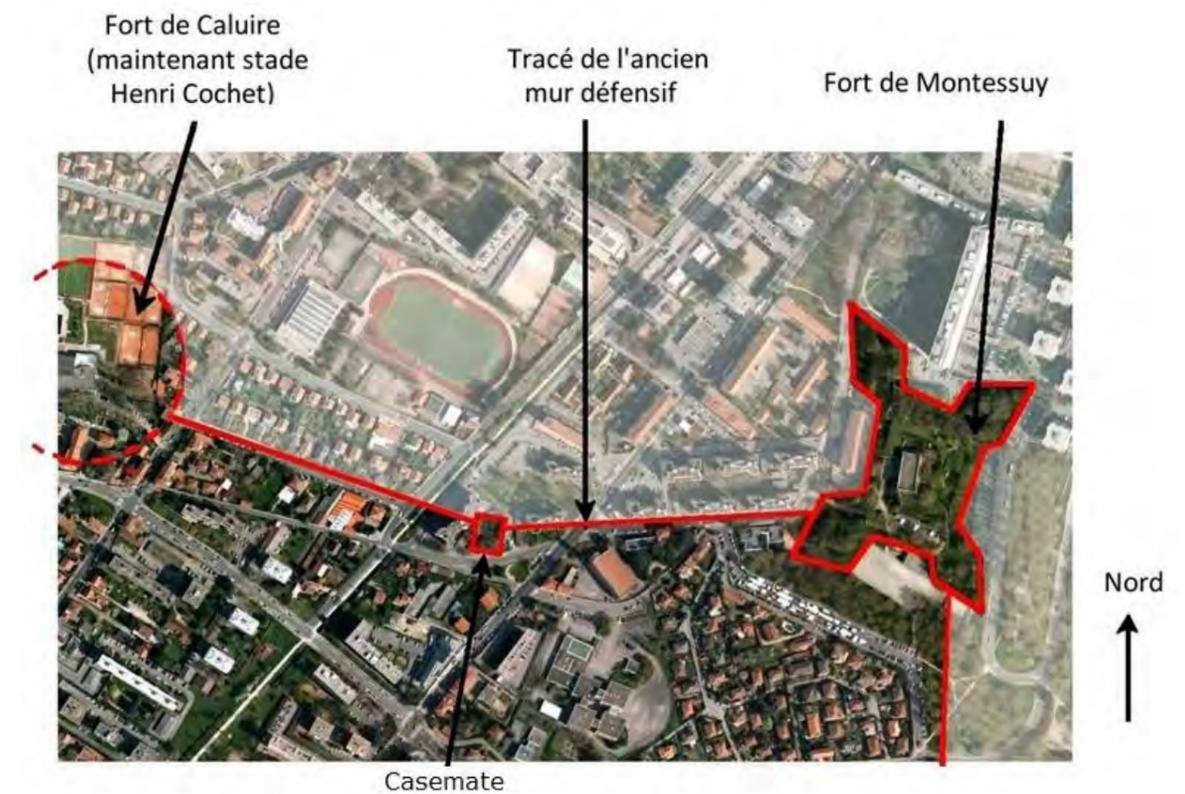
Ouvrage militaire encore praticable relié à un réseau plus ancien de galeries entre les forts de Montessuy et de Caluire (disparu).

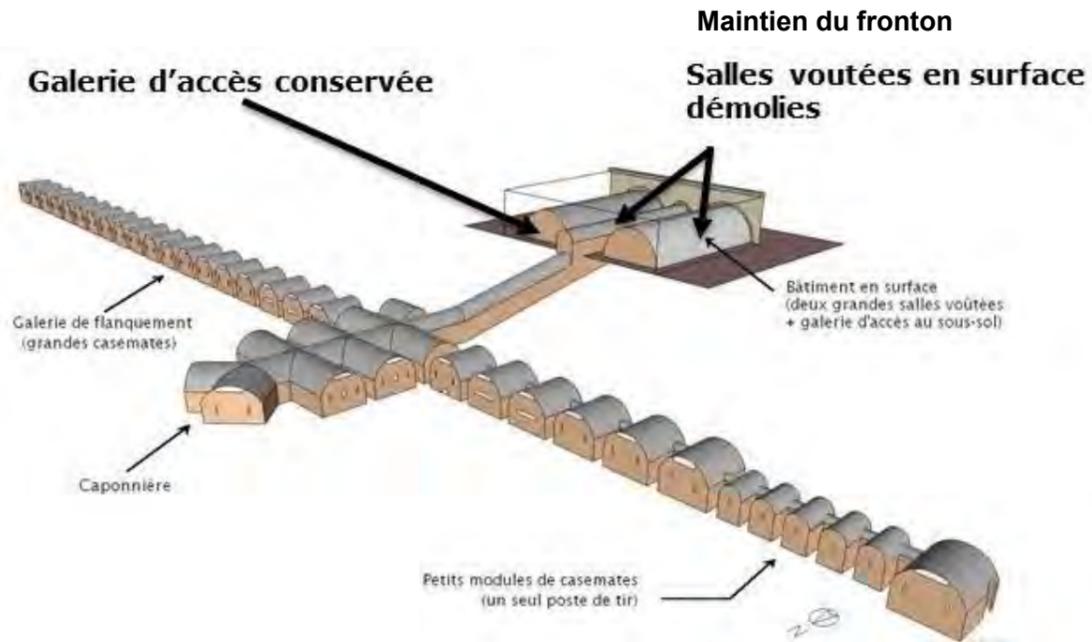
L'accès se fait depuis la rue Paul Painlevé, les voutes sont conservées ainsi que la galerie centrale d'accès.

Un parvis est prévu pour mettre en valeur l'ouvrage dans le cadre du projet d'espace public de l'îlot ouest réalisé par la Ville.

Il est nécessaire de prendre en compte les contraintes structurelles du réseau de galerie sous la rue Pasteur.

Un autre accès, dont l'emplacement est présumé déboucher au niveau de l'îlot Est devra être pris en compte à l'occasion de l'aménagement de la rue Paul Painlevé.





Façade en pierre avec arches conservée (dépose/repose)

Images : Association OCRA-Lyon



2/ l'église Sainte Bernadette

Elle deviendra la dernière trace de la cité Pasteur. Son architecture moderniste en fait un monument du XXème siècle.

Elle est construite en surplomb de la rue Pasteur (4m), ses abords actuels ne la mettent pas en valeur. L'ensemble de son parvis et le talus planté sont sur le tènement privé de la paroisse.

Un parking privé adjacent permet d'accueillir ¼ des besoins lors des offices (capacité de 900 personnes dans l'église), le reste est sur voirie.

Un double accès permet une entrée/sortie des véhicules funéraires. Ce double accès sera conservé.

Les activités culturelles participeront à l'animation de l'espace public, d'où l'importance de connexion entre la place Calmette et le parvis de l'église.

Il est nécessaire de mettre en valeur l'église et son accès piéton et voiture. Il est important également de prendre en compte les contraintes de stationnement lors des offices (stationnement sauvage, arceaux vélo à positionner à proximité...).



3/ Le fort de Montessuy

Situé en surplomb du Rhône, sa conservation a permis de créer un espace paysager remarquable, support d'usages de loisirs et récréatifs à l'échelle de la ville. Il reste cependant enclavé, avec peu de visibilité.

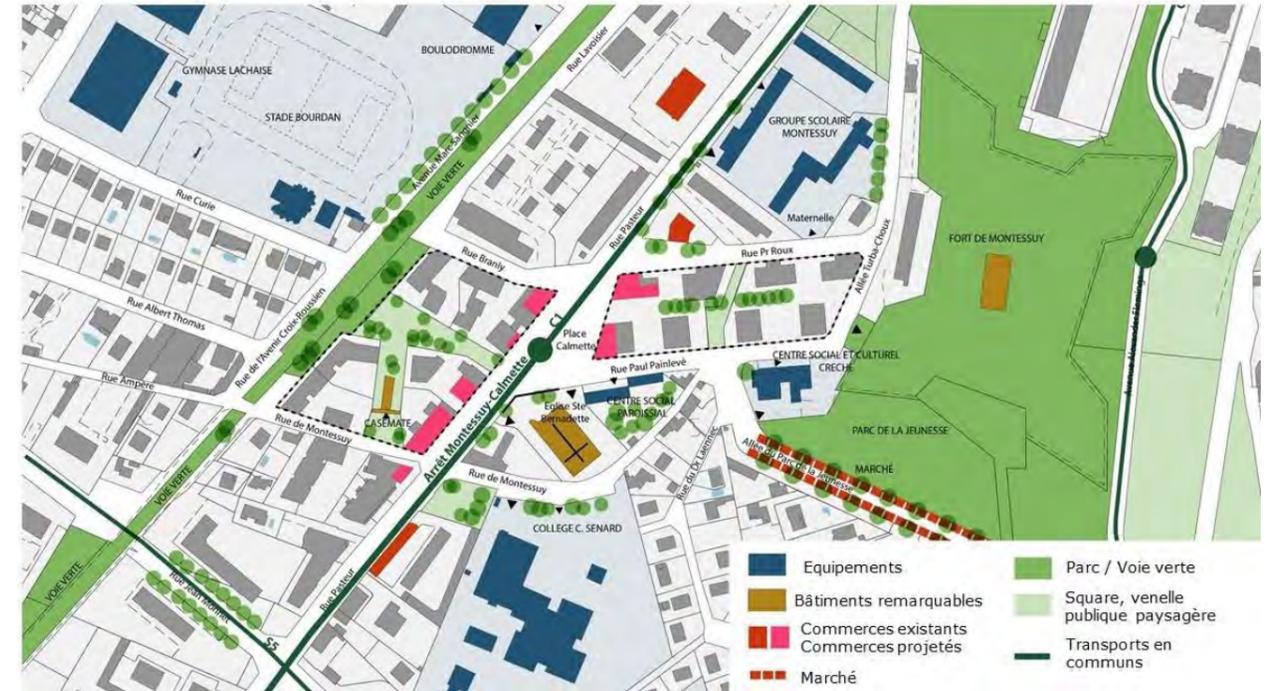
Il est nécessaire d'offrir une connexion piétonne forte avec la rue Pasteur et la voie verte de la Dombes par un aménagement généreux pour les modes doux et l'intégration d'une bande paysagère.



3.2. Les fonctions et usages

3.2.1. ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le quartier possède de nombreux équipements publics de proximité. Son offre commerciale va évoluer avec la création d'un linéaire commercial sur Pasteur (étude commerce en cours, rendu fin Mars 2017).



Équipements social et culturel :



Centre social et culturel et crèche

Un accès rue Paul Painlevé par le bas pour le centre social et par le haut avec une rampe pour la crèche. Accès véhicule sur l'allée du Parc de la Jeunesse.

- Contraintes à prendre en compte



Centre social paroissial :

Accès confidentiel sur la rue Paul Painlevé derrière une haie peu qualitative.

Un projet de renouvellement est porté par le diocèse.

- Un alignement du bâti sur la rue Paul Painlevé est envisagé, avec les accès au public côté église.

Équipements scolaires



Groupe scolaire de Montessuy : accès primaire rue Pasteur et accès maternelle rue Pr Roux.
Une opération de rénovation du groupe scolaire est en cours et se poursuit jusqu'en 2020-2021.

- Besoin d'un parvis sécurisé pour l'accès à la maternelle
- Valorisation de l'équipement avec un parvis qualitatif et planté, aux normes de sécurité du plan Vigipirate.



Collège C. Senard :
Accès confidentiel et peu visible avec un parvis peu qualifié et routier. Nord de la rue de Montessuy sans trottoir. Un programme de rénovation/restructuration du collège est projeté à moyen terme, l'aménagement de cette entrée sera éventuellement réinterrogé.

- Besoin d'un parvis qualitatif et sécurisé en fonction des prescriptions du Plan Vigipirate.
- Créer un cheminement sur trottoir en direction de la rue Paul Painlevé

Équipements sportifs et de loisirs

Plateau sportif : Stade Bourdan, Gymnase Lachaise et boulodrome.

Voie verte : jeux et aire de jeux de boules



Parc de la Jeunesse (fort de Montessuy) : Skatepark et aire de jeux de boules

- Besoin d'une connexion piétonne forte entre ses équipements
- Valorisation de l'entrée du fort (foncier ville de Caluire-et-Cuire)



Place Gutenberg :
Projet récent, grand espace public de loisirs du quartier Montessuy.

3.2.2. COMMERCES

Il existe actuellement deux pôles commerciaux de proximité avec :

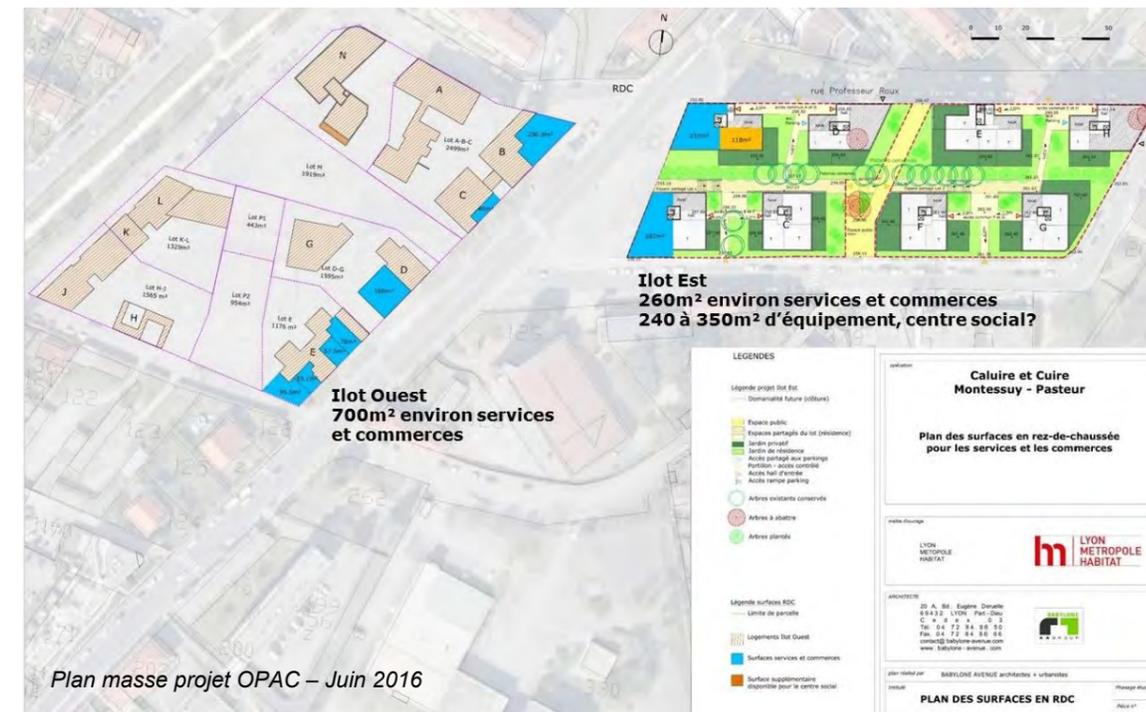
- 6 commerces au sud : Une façade peu attractive mais complète en offre de proximité
- 4/5 commerces au nord : Galette commerciale avec une poche de stationnements peu qualitative
- Une ancienne station-service occupée par une banque au nord du périmètre d'aménagement.



Marché allée du Parc de la Jeunesse : marché alimentaire, jeudi et samedi matin. Il est prévu de le conserver.

- Impact en termes de stationnement, notamment sur la rue Paul Painlevé (anticipation dans la conception des stationnements illicites).

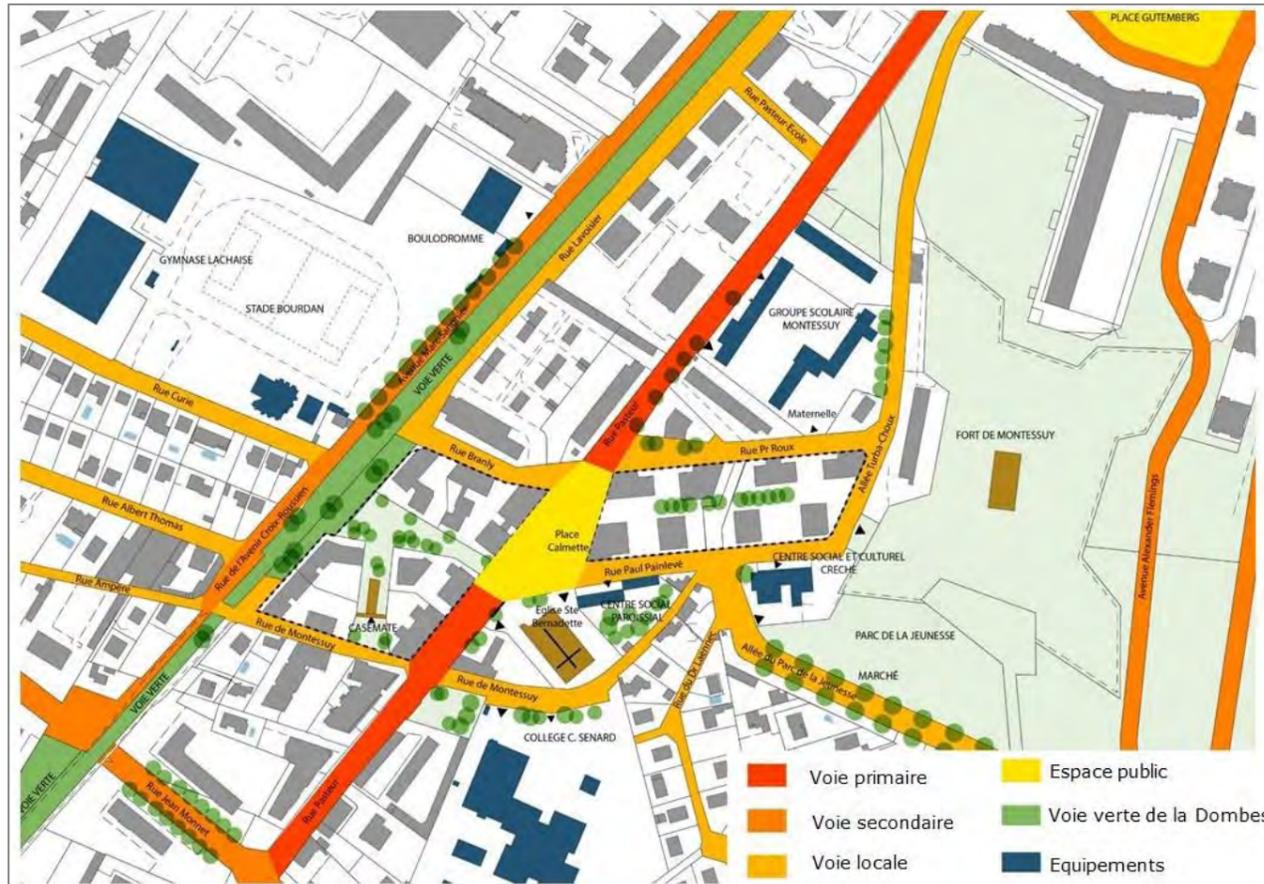
De nouveaux commerces sur la rue Pasteur sont prévus (6 à 8) créant un véritable pôle commercial et participant à l'animation de l'espace public : enjeux d'accès, de livraisons et de stationnements.



3.3.1. LES ESPACES PUBLICS

Il y a actuellement un déficit en termes d'espace public de proximité. La place Calmette est essentiellement un parking et il y a essentiellement une offre en espaces de loisirs (Parc de la Jeunesse, Place Gutenberg, voie verte...).

Le projet de recomposition des îlots Est et Ouest permet l'aménagement d'une place Calmette reconfigurée et l'aménagement d'une esplanade dans le cœur d'îlot Ouest.



Elle est la voie principale de déplacements modes doux dans le sens nord-sud et irrigue l'ensemble des quartiers de la ville. Les liaisons perpendiculaires sont à développer.

- Besoin d'une connexion cyclable entre la voie verte et le fort de Montessuy (via cœur îlot ouest et rue Paul Painlevé)
- Sécuriser la traversée de la rue de Montessuy

Voie primaire : rue Pasteur

Axe nord-sud structurant de la commune avec une ligne forte de TC.

Sur le périmètre d'étude, l'ambiance est routière avec une chaussée très large. Sur la partie nord, la rue a un caractère plus urbain avec des arbres d'alignement et un profil correctement dimensionné.

- Rendre cet axe plus urbain par une diminution de la chaussée au profit du piéton et du paysage



Voie secondaire : Avenues Marc Sanguier et A. Fleming ; Allée du Parc de la Jeunesse

Desserte inter-quartier, voies double sens avec une large chaussée et des arbres d'alignement.

Voie locale : Rues de Montessuy, Painlevé, Branly, Pr Roux, Allée Turba-Choux

Des voies de desserte avec des carrefours non perpendiculaires à la rue Pasteur. Elles sont support des équipements publics du quartier.

Elles ont de nombreux dysfonctionnements :

- Arrivée en biais sur la rue Pasteur : traversée piétonne plus longue, problématiques de sécurité ;
- Dénivelé important, avec des parties non accessibles aux personnes à mobilité réduite (nécessité de places dédiées pour chaque équipement public) ;
- ambiance très routière : une chaussée trop large, pas de paysagement de la rue, stationnement bilatéral continu ;
- cheminements piétons réduits, interrompus ou inexistant.

- **Besoin d'adapter les gabarits aux fonctions et usages**
- **Qualifier l'espace public du quotidien**



Espaces publics : Place Calmette

Unique place du quartier qui trouvera par le projet un véritable statut. L'îlot Est se reconfigure pour créer une façade active sur la rue Pasteur.

- Des nouveaux usages à définir
- Une gestion du nivellement à prendre en compte



Voie verte

Une voie verte support de nombreux usages : déplacements, loisirs, sportifs, structurant l'ensemble de la ville.

Rue Montessuy - ouest



Rue Montessuy - est



Rue Painlevé



Rue du Pr Roux



Rue Branly



3.4. Trame verte et espaces publics

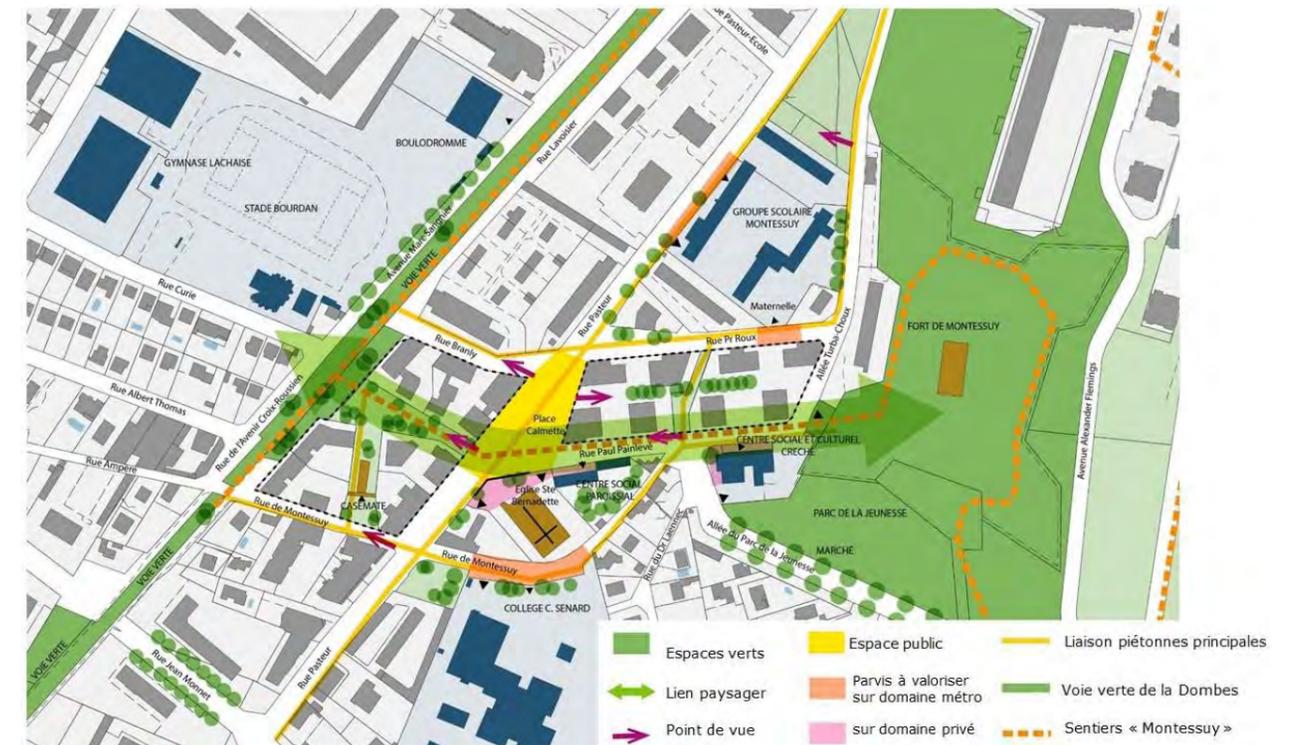
Une trame publique structurante d'ouest en est

Avec le projet de l'Esplanade de la casemate, une trame verte se met en place sur un axe est-ouest entre la voie verte et le fort de Montessuy.

La place Calmette et la rue Paul Painlevé devront permettre de conforter cette trame à l'échelle du quartier par la création d'une strate arborée et une végétalisation importante de l'espace public afin d'atteindre plusieurs objectifs :

- Conforter la biodiversité en ville par une végétation dense et indigène
- Apporter du confort bioclimatique.
- Valoriser le cadre de vie.
- Appuyer visuellement la connexion entre ces différents espaces paysagers.

Afin de préserver des points de vue sur les Monts d'Or, la conception devra étudier l'implantation et le choix des arbres d'alignements ainsi que l'implantation du mobilier urbain d'éclairage.



Des cœurs d'îlots arborés

Les cœurs d'îlots du quartier possèdent une forte présence végétale.

Les résineux sur l'îlot Ste Bernadette sont visibles depuis la rue de Montessuy et participent à sa qualité paysagère.

Cette caractéristique est conservée dans le projet de renouvellement urbain avec un principe de parc habité pour chaque opération. Une porosité entre les espaces verts privés des nouveaux programmes et l'espace public est recherchée.



Une présence végétale de l'espace public uniquement sur la rue Pasteur

Sur l'espace public métropolitain, il y a des plantations uniquement sur la rue Pasteur, en petit nombre. Les arbres déjà présents sur la rue Pasteur seront conservés dans la mesure du possible vis-à-vis des contraintes de chantier de bâtiments en cours.

À terme, l'objectif poursuivi sera de reconstituer un alignement arboré sur le linéaire de la rue Pasteur.



3.5. Les projets connexes

Le secteur Pasteur Montessuy est amené à se modifier en profondeur dans les 10 prochaines années, au travers de trois opérations majeures.

Une partie de cette mutation a déjà été amorcée sur une parcelle située à l'angle de la rue Pasteur et de la rue de Montessuy Ouest où des nouveaux bâtiments ont été construits.

Les deux autres opérations concernent la démolition de la Cité ouvrière de part et d'autre de la rue Pasteur (Ilot Ouest puis Ilot Est) et l'opération de renouvellement urbain (2012-2022) qui viendra renouveler l'offre de logements et de commerces.

3.5.1. ILOT OUEST

Programme bâti

Le projet de l'îlot Ouest comprend la construction de plus de 200 logements avec un découpage en 6 lots répartis entre 3 opérateurs (Marignan, 6^{ème} Sens, et Lyon Métropole Habitat).

La composition urbaine du projet a redéfini les limites de l'îlot avec notamment la suppression du Square Desgeorges et de l'ancienne rue Édouard Branly déclassée. Elle propose une occupation de l'îlot par des immeubles plots qui ferment les quatre angles de l'îlot, affirment un alignement et un front bâti le long de la rue Pasteur et font pénétrer le regard vers des intérieurs privatisés.

La livraison des bâtiments sur l'îlot Ouest va s'étaler de Novembre 2017 à Mars 2019 (Ilot ABC en dernier).

Projet d'espace public

Le projet intégrera une traversée d'îlot de la voie verte à la rue Pasteur par une promenade piétonne ainsi que les vestiges de la Casemate associés à un square public de proximité (démolition des 2 tunnels latéraux mais conservation de la façade).

La composition de l'îlot Ouest réserve une part conséquente à l'espace public avec une surface de plus de 4500 m² intégrant une promenade centrale qui se situe en cœur d'îlot et permettra la connexion entre la voie verte et la rue Pasteur.

3.5.2. ILOT EST

Programme bâti

Le projet Ilot Est inclura la réalisation de 8 bâtiments qui seront réalisés à l'horizon 2022-2023.

Une nouvelle façade urbaine est prévue sur la rue Pasteur avec un front bâti accueillant des activités en rez-de-chaussée.

Sur la rue Paul Painlevé, le bâti est en recul pour intégrer une bande plantée tampon avec l'espace public pour préserver des vues directes.

Sur la rue Pr Roux, le bâti est à l'alignement et structure l'espace public.

Compte tenu de la présence de la galerie du Fort de Montessuy sous l'îlot Est, les sous-sols des bâtiments seront positionnés uniquement sous les bâtiments situés côté Nord. Les entrées charretières se feront depuis la rue du Professeur Roux.

Projet d'espace public

Un espace public traversant l'îlot du Nord au Sud est prévu en face de la rue de Montessuy et l'Allée de la Jeunesse. Il sera de propriété communale. Un cheminement piéton privé interne est-ouest traversera l'îlot d'Est en Ouest.

3.5.3. LE DIOCÈSE

L'îlot Sainte Bernadette est également en renouvellement urbain avec un projet de requalification des équipements par le Diocèse sur la rue Paul Painlevé.

Fonctionnement actuel de l'îlot

Il y a une fréquentation moyenne des célébrations : 450 personnes, avec pics à 700 (max capacité église 900 pl.). Les activités ont lieu tous les jours sur le site : catéchisme, scouts... en plus des mariages et funérailles

Lors des célébrations, les trois quarts du stationnement se réalisent sur voirie.

3.6. Circulations

3.6.1. DÉPLACEMENTS : DIAGNOSTIC

Les études existantes :

- Étude circulation îlot Ouest – 2012 – Grand Lyon
- Étude circulation îlot Est – 2015 – Grand Lyon

Conclusions principales du Diagnostic

Ensemble du secteur :

- Les circulations automobiles sont faibles autour des deux îlots, à part sur la rue Pasteur et la rue Marc Sangnier qui ont une vocation de desserte interpoles – aucun dysfonctionnement n'est constaté.
- Les cheminements piétons sont à améliorer : sécurisation, remise en état des cheminements, mise aux normes PMR, lisibilité des itinéraires.
- L'occupation du stationnement sur voirie est faible, taux d'occupation compris entre 35 et 50%.

Îlot Ouest :

- La partie sud de la rue Édouard Branly sera déclassée.

Îlot Est :

- La rue Paul Painlevé sera mise à sens unique dans le sens Ouest–Est.

3.6.1.1. PLAN DE CIRCULATION ACTUEL

Plan de circulation

- Rue Pasteur : axe principal de desserte nord–sud ;
- Rue Marc Sangnier : axe secondaire de desserte nord-sud ;
- Rues perpendiculaires : axes de desserte locale des quartiers ;

Carrefours

- 2 carrefours régulés sur la rue Pasteur ;
- 1 feu d'appel piéton à proximité du collège ;

Aménagements cyclables : réseau peu maillé

- Voie verte des Dombes, voie structurante du réseau cyclable ;
- Bandes cyclables dans les rues Curie et rue Albert Thomas, et plus au Nord sur la Rue Pasteur ;
- Pas d'aménagement autour des îlots Ouest et Est ;
- Pas de liaison entre le parc de Montessuy et la voie verte des Dombes ;
- Pas de liaison entre le parc de Montessuy et la voie verte des Dombes ;

- Le sens sud-nord est un peu moins utilisé que le sens nord-sud car la rue Marc Sangnier permet une liaison directe avec le centre de Caluire en évitant le giratoire de la Montée des soldats.

Conclusion :

- **Aucun problème majeur n'est constaté sur le secteur, les charges de trafic sont en cohérence avec le rôle de voiries.**
- **Axe Pasteur fort et un trafic modéré sur les axes de desserte riveraine**
- **Hiérarchisation des voies adaptée aux niveaux de trafics**



Plan de voies actuel du secteur

3.6.1.2. CHARGES DE TRAFICS PROJÉTÉES

Charge actuelle

Comptages février 2015 et 2012 à l'HPM (Heure de Pointe Matin)

- Trafics assez importants sur la rue Pasteur avec entre 1 000 et 1 100 véhicules (2 sens confondus à l'HPM et l'HPS).
- Trafics modérés sur la rue Marc Sangnier.
- Trafics faibles sur les rues périphériques – desserte riveraine (rue du Professeur Roux, rue Paul Painlevé, rue Édouard Branly, rue Lavoisier, rue de Montessuy).

Comptages février 2015 et 2012 à l'HPS (Heure de Pointe Soir)

Charge future

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Montessuy les îlots est, ouest et les copropriétés privées (îlot Sainte-Bernadette) vont être démolies et reconstruites.

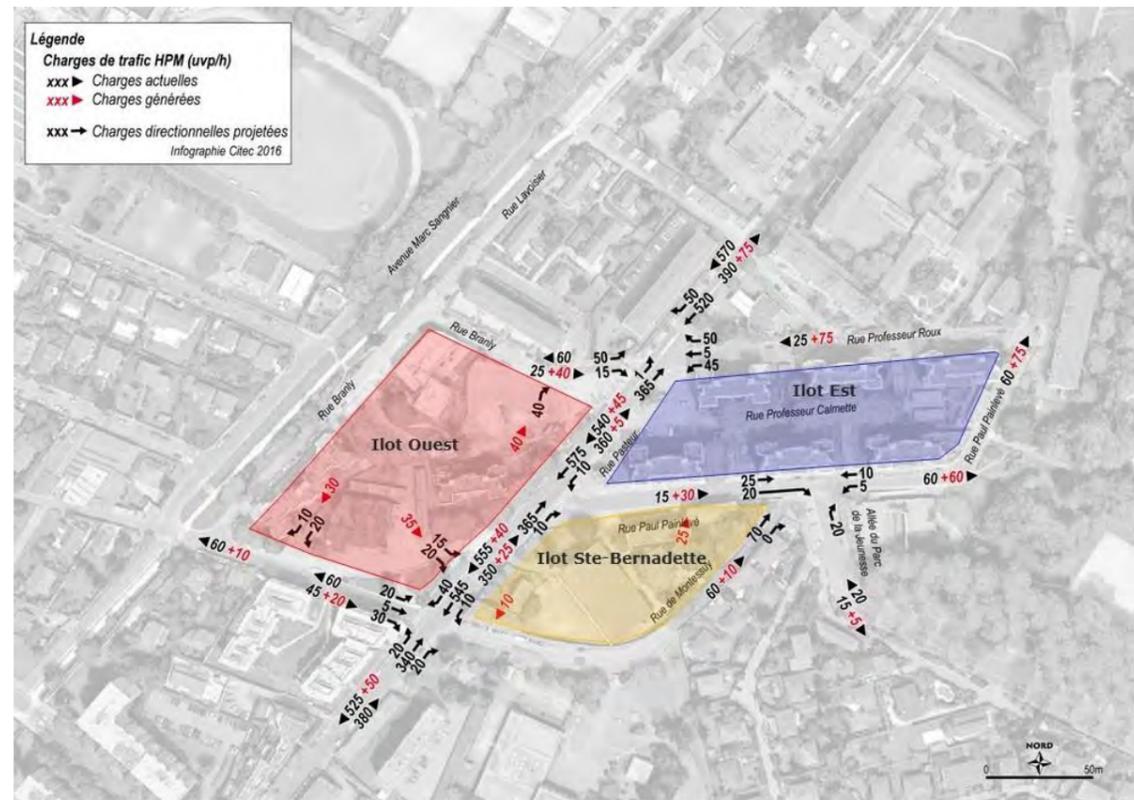
Hypothèses prises en compte

- Mise à sens unique de la rue Paul Painlevé ;
- Création de logements sur les îlots est, ouest et Sainte-Bernadette ;

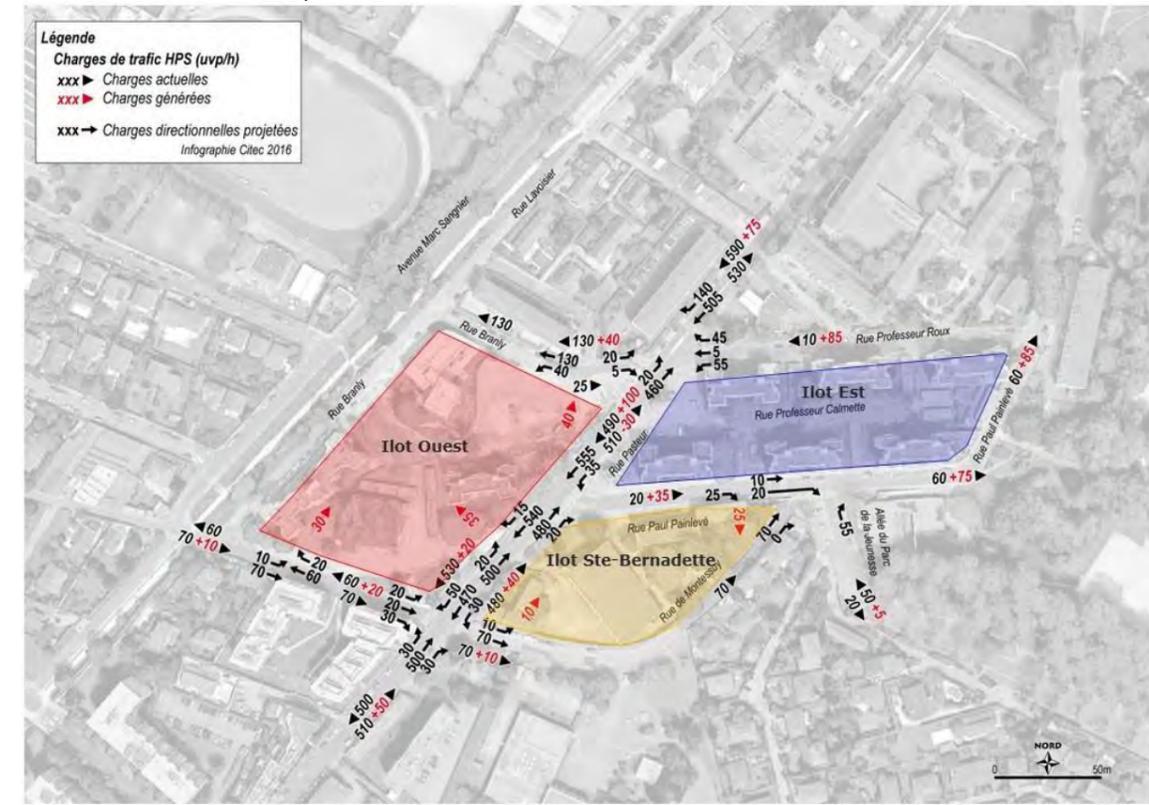
Hypothèses sur le taux de motorisation des ménages et l'usages des VP (issues de l'EMD, identiques à l'étude de circulation 2015)

- Taux de motorisation : 0,8 voiture par ménage ;
- 70% des voitures utilisées pour les déplacements domicile travail ;

Charges futures à l'HPM (génération liée aux logements et report de trafic liée à la mise à sens unique de la rue Paul Painlevé)



Charges futures à l'HPS (génération liée aux logements et report de trafic liée à la mise à sens unique de la rue Paul Painlevé) :



1 - Reprise des sens de circulation validés

Rue Pasteur

- Suppression du carrefour à feux Pasteur Painlevé + feu d'appel piéton (sens unique sortant pour la rue Paul Painlevé)
- Maintien du carrefour à feux Pasteur / Roux (CU=55%)
- **Création d'un carrefour à feux rue Pasteur / rue de Montessuy (CU=50%)**
- **Aménagement spécifique à prévoir (plateau, zone 30 ou autre) au niveau du carrefour Pasteur / Painlevé**

Rue Paul Painlevé

- **Mise à sens unique montant (Ouest / Est)**

Rue de Montessuy ouest

- Maintien Double sens

Rue de Montessuy est

- Maintien sens unique montant

Rue Pr Roux

- Maintien du sens unique descendant (Est / Ouest)

Rue Édouard Branly

- Maintien Double sens

2 - Sécurisation des traversées piétonnes du carrefour rue de Montessuy / rue Pasteur

- Création d'un carrefour à feux

3 - Mise en place d'une zone 30 sur l'ensemble du périmètre

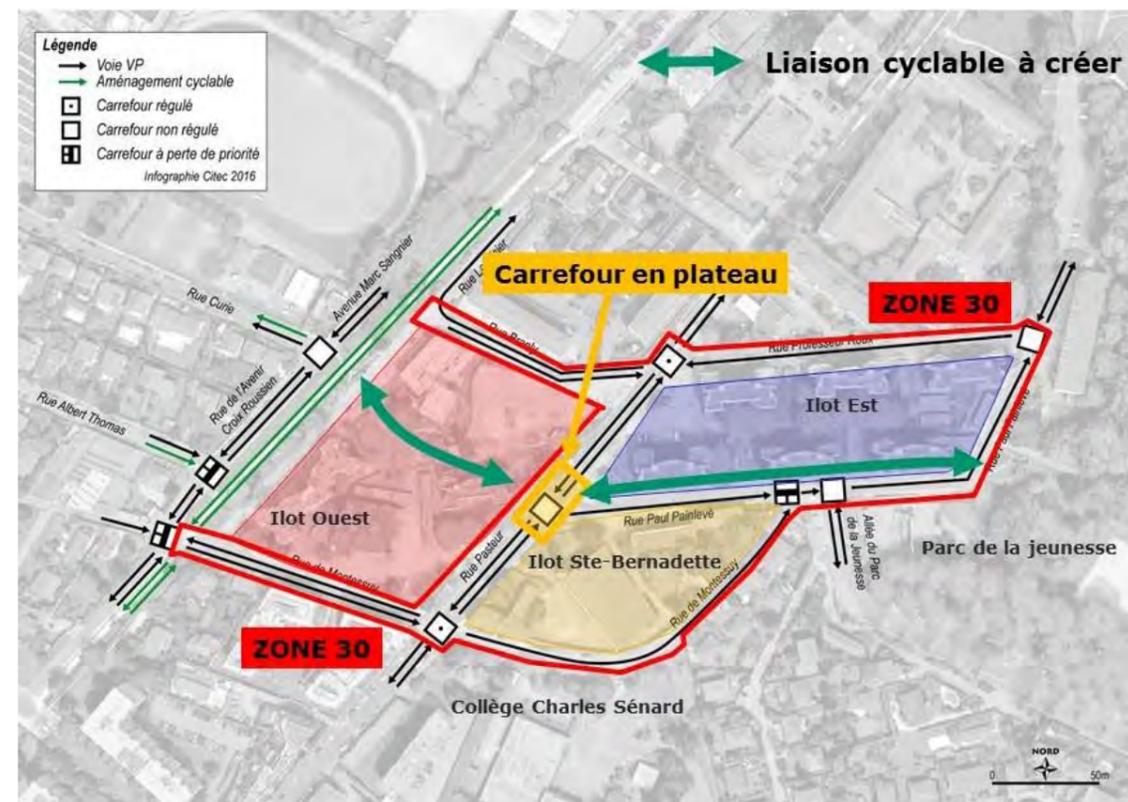
- Qualification des entrées par un traitement différencié de la chaussée ;
- Intègre les vélos sur chaussée rue Pasteur, Branly et Montessuy ouest ;
- Permet le contre-sens cyclable sur les voies en sens unique rue Pr Roux, Painlevé et Montessuy est ;
- Apaise les vitesses lors de la traversée de la place Calmette ;
- Conforte la création d'une centralité.

4 - Création d'un plateau sur la rue Pasteur au niveau du carrefour avec la rue Paul Painlevé

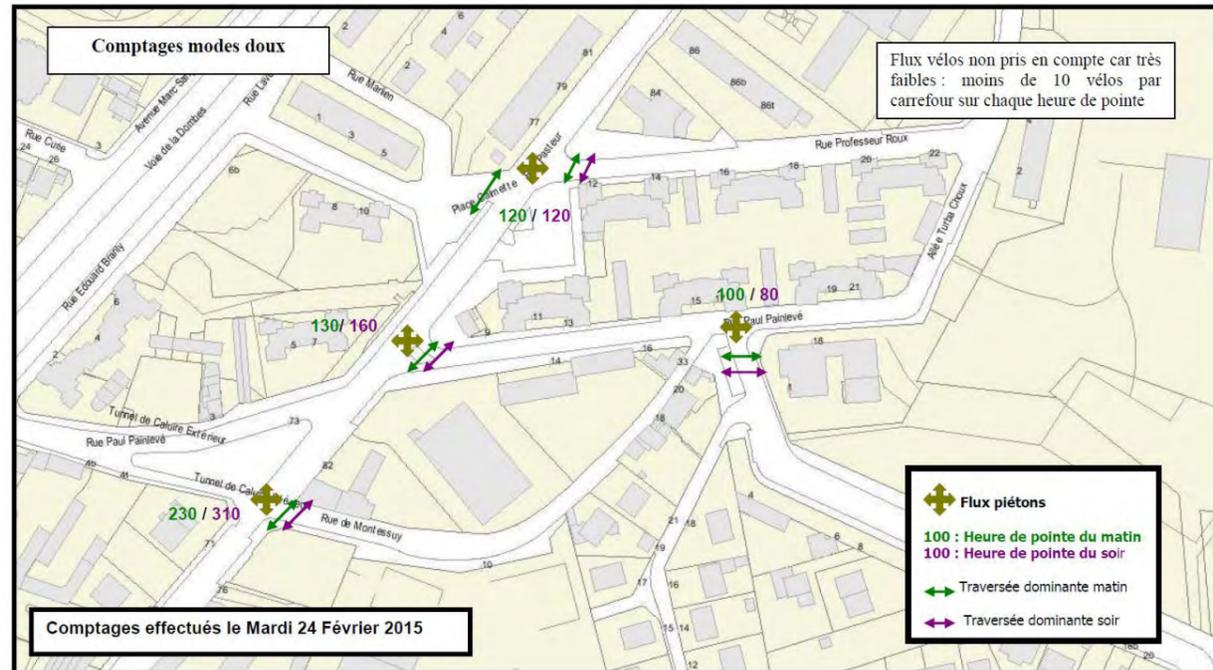
- Réduire les vitesses VP ;
- Sécuriser les piétons et les cycles (arrêts C1, axe cyclable vers la voie verte) ;
- Pas de besoin de feux d'appel piéton ;
- Marquage de bandes de cédez-le-passage pour les vélos à la traversée de la chaussée + pictogrammes sur la traversée Pasteur (la voie verte n'a pas la priorité sur la rue Pasteur) ;

5 - Création de liaisons cyclables Est/Ouest;

- Traversée de l'esplanade ;
- Traversée matérialisée sur le plateau rue Pasteur ;
- Sur la rue Paul Painlevé : Bande cyclable sur chaussée dans le sens montant et descendant.



3.6.3. DÉPLACEMENTS PIÉTONS



Les principaux générateurs de flux piétons sont :

- Le collège Charles Sénard
- Les arrêts de bus du C1 Montessuy Calmette (fréquence de 8 min en heure de pointe)
- Le centre social et la crèche
- Les commerces rue Pasteur au sud de la rue de Montessuy et au nord de la rue du Professeur Roux;

➤ Cheminements piétons à sécuriser

Comptages piétons issus de l'étude de circulation 2015 :

Accessibilité de l'espace public

Les cheminements piétons devront être confortables et permettre un cheminement aisé entre les différents équipements.

Les largeurs de trottoirs devront respecter les normes réglementaires avec des cheminements continus et dégagés d'obstacles sur 1.40m au minimum.

L'ensemble du mobilier urbain, éclairage public et signalisations devront être judicieusement positionnés.

L'ensemble des entrées d'immeubles, entrées charretières devront être aux normes en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Sentiers Montessuy

La ville de Caluire-et-Cuire dispose de plusieurs sentiers piétons pour découvrir le patrimoine urbain et naturel de la ville. Le sentier de Montessuy part de la voie verte et devra traverser d'est en ouest sur l'axe paysager : esplanade, Calmette, Painlevé, Fort.

Le jalonnement est à prévoir (panneaux directionnels et panneaux d'étapes).

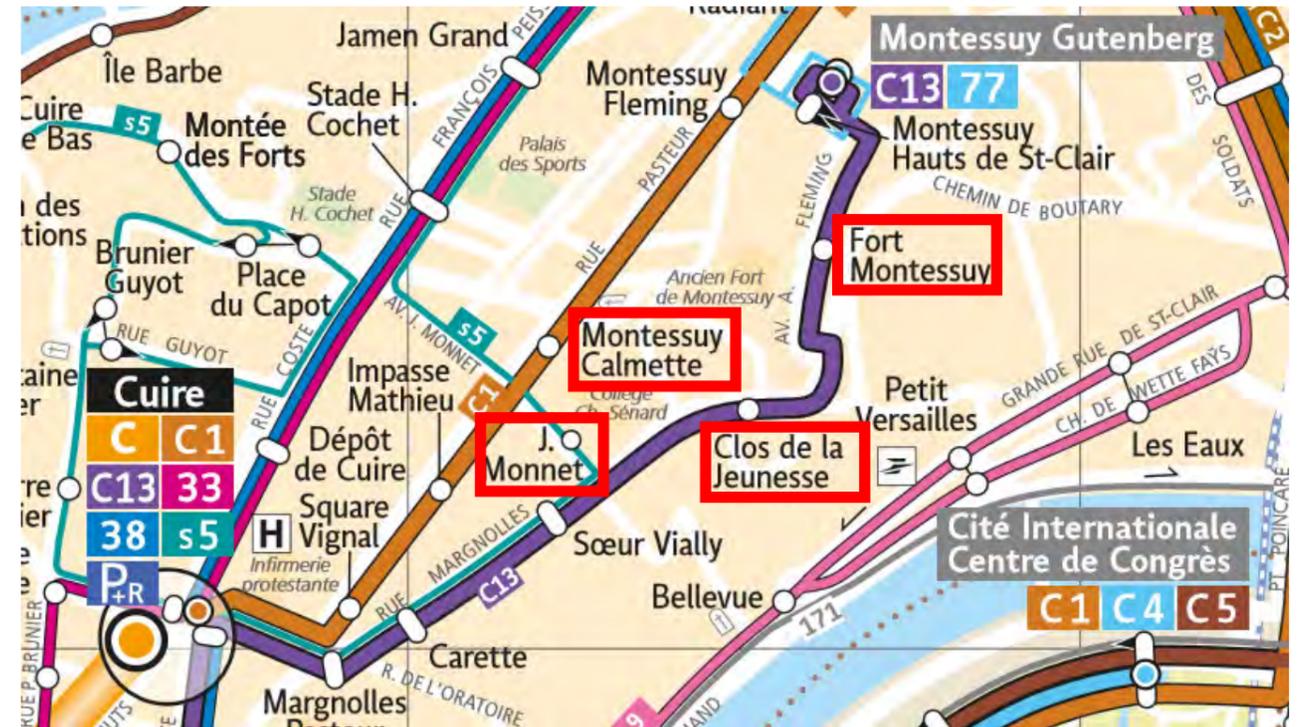
3.6.4. TRANSPORTS EN COMMUN

Quartier desservi par deux lignes structurantes :

- **La ligne C1** qui relie Cuire à la Part-Dieu : arrêt Montessuy – Calmette, fréquence 8 minutes en HP
- **La ligne C13** qui relie le quartier de Montessuy à Grange Blanche via la Presqu'île : arrêts Fort de Montessuy et Clos de la Jeunesse, fréquence 10 minutes en HP;

Et une ligne secondaire :

- **La ligne S5** qui permet un accès direct au centre commercial de Caluire : arrêt avenue Jean Monnet, fréquence 30 minutes en HP;



4. Orientations d'aménagement

4.1. Le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique visant à inciter à l'usage du vélo et à faciliter la marche sur le territoire de l'agglomération au travers de deux plans « modes doux ». Le bilan est très positif :

- La pratique de la marche représente plus d'un tiers des déplacements sur le territoire métropolitain ce qui fait de la Métropole de Lyon l'une des agglomérations européennes où l'on marche le plus.
- La pratique du vélo a été multipliée par 3 depuis 2005, grâce notamment à la multiplication par 3 aussi du linéaire des aménagements cyclables.

L'expression « Modes actifs » permet de regrouper tous les modes de déplacement dans la rue sans autre apport que l'énergie humaine. Ces modes de déplacement doivent être pensés en lien étroit et complémentaire avec les transports collectifs, le covoiturage, l'autopartage ou l'utilisation du taxi. Le nouveau Plan d'Actions pour les Mobilités Actives s'inscrit donc dans une stratégie d'action globale et partagée. Ce plan vise aussi la mise en accessibilité de la voirie au sens de la loi Handicap de 2005.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2015-2020, la Métropole a retenu de nombreuses opérations de voirie favorisant la marche et le vélo, dont le réaménagement de l'avenue du Général de Gaulle, pour un budget global de 160 M€ sur l'ensemble de l'agglomération.

4.2. Les objectifs qualitatifs poursuivis pour le projet

L'ensemble des aménagements des espaces publics seront conçus en conformité avec les caractéristiques urbaines et paysagères préconisées par la Métropole de Lyon, dans le respect des documents cadres, des préconisations techniques des services de la Métropole, de la ville de Caluire-et-Cuire et du Sytral.

Les aménagements seront qualitatifs tout en respectant les budgets alloués aux différentes phases et aux moyens de gestions des collectivités.

Les objectifs qualitatifs sont les suivants :

- Créer un espace public de centralité par l'aménagement d'une grande place piétonne, support d'animation à l'échelle du quartier ;
- Apaiser la rue Pasteur et développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture (marche, vélo, transports en communs) avec un partage de l'espace public ;
- Intégrer les nouvelles constructions des ilots est et ouest ;
- Prendre en compte le développement/mutation des équipements publics (écoles, collège, centre social) ;
- Prendre en compte les projets du diocèse et la valorisation de leurs équipements ;
- Garantir une pleine accessibilité et une sécurité aux espaces publics pour l'ensemble des usagers, notamment les personnes à mobilité réduite ;
- Assurer une gestion simple et économe des ouvrages en garantissant leur qualité et leur pérennité ;
- Concevoir un aménagement durable avec une attention environnementale portée sur les aménagements : lutte contre les ilots de chaleurs urbain, gestion des eaux pluviales, provenance et énergie grise des matériaux, économies d'énergies...

4.3. Organisation des espaces publics

4.3.1. LA PLACE CALMETTE ET LA PROMENADE COMMERCIALE

La rue Pasteur se structure en deux parties :

- une promenade commerciale (1) sur l'ouest avec une grande largeur de cheminement et une intégration paysagère avec des bandes plantées intégrant un stockage des eaux pluviales.
- Une place sur l'Est (2), en partie haute, intégrant la différence de niveau avec la rue Pasteur et se connectant jusqu'au parvis de l'église (3).

Un axe paysager et mode doux Est-Ouest (4), connecte à l'échelle du quartier la voie verte, l'esplanade (ville de Caluire-et-Cuire) et le fort de Montessuy via la place et la rue Paul Painlevé.

Une traversée en plateau (5) de la rue Pasteur vient faire le lien entre les deux rives et valorise l'entrée de l'esplanade publique.

La rue Pasteur est intégrée par des bandes paysagères et un alignement d'arbre de haute tige (6) afin de lui donner un caractère urbain et apaisée.

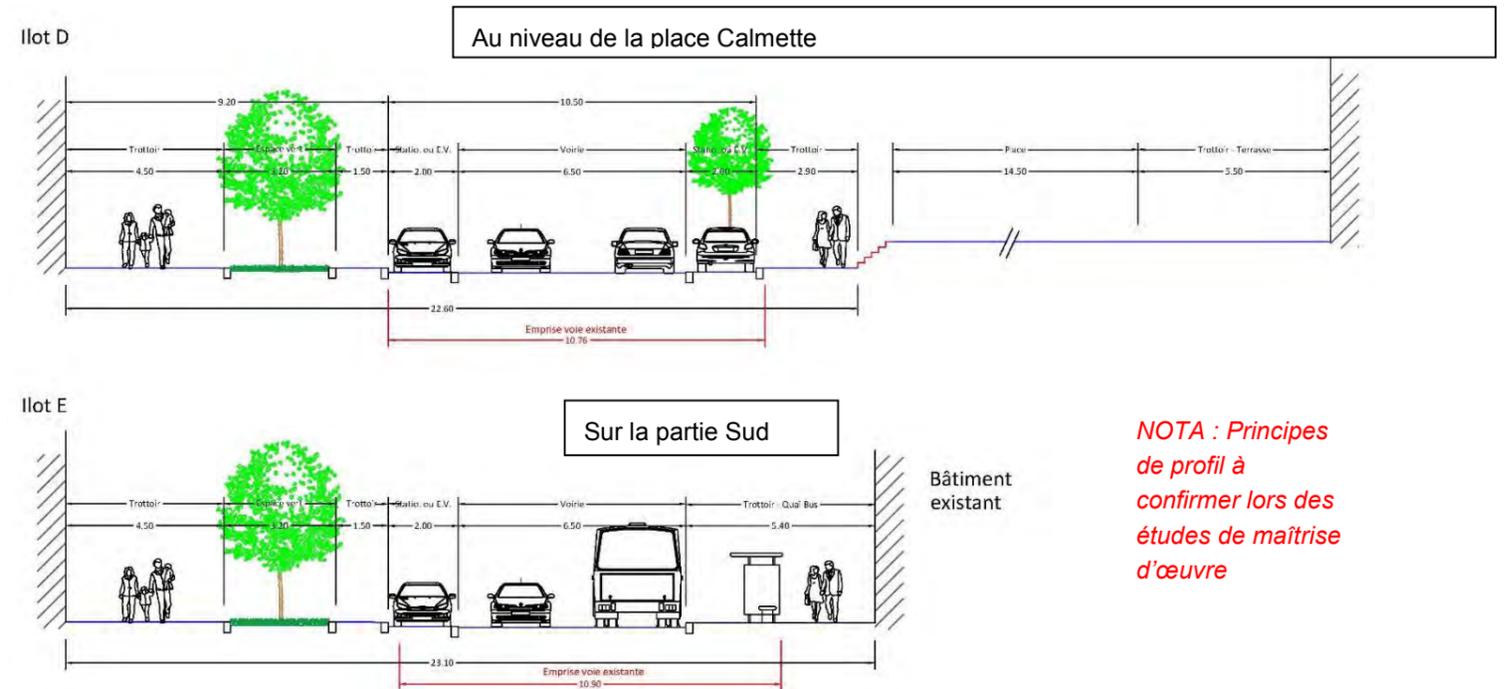


4.3.2. LA RUE PASTEUR

Les caractéristiques de la rue Pasteur sont les suivantes :

- Mise en place d'une zone 30, avec en complément de la signalisation, la matérialisation des entrées/sorties par un revêtement contrasté sur les carrefours
- Une chaussée à 2 voies de circulation
- Du stationnement bilatéral ponctué d'arbres d'alignement et ouvert sur la place Calmette sur la rive Est.
- Une promenade commerciale sur la rive Ouest avec :
 - Une large voie piétonne le long des façades garantissant l'accès pompier ;
 - une bande plantée en creux de type jardin de pluie, permettant le stockage des eaux pluviales. Le choix des essences permettra de conserver une visibilité des commerces depuis la chaussée ;
 - un trottoir permettant l'accès aux véhicules stationnés ;
- Intégration des vélos sur chaussée, avec des sas vélo au niveau du feu
- Des quais bus de 20m en aval des feux avec une priorité bus sur les deux contrôleurs des carrefours à feux.

Profils type



NOTA : Principes de profil à confirmer lors des études de maîtrise d'œuvre

Un plateau central au niveau de l'intersection avec la rue Paul Painlevé. Ce plateau devra respecter les prescriptions techniques du Sytral.

4.3.3. LA RUE PAUL PAINLEVÉ

Les caractéristiques de la rue Paul Painlevé sont les suivantes :

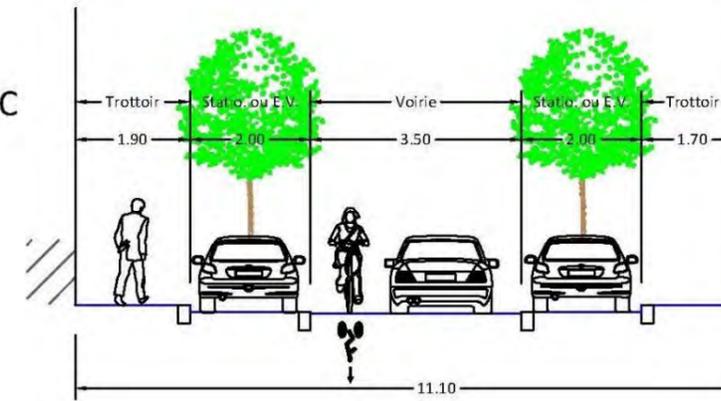
- L'entrée de la voie sur le plateau surélevé avec une chaussée intégrée à la place Calmette : voie à niveau, revêtement moins routiers...
- Une chaussée en sens unique
- Du stationnement unilatéral avec quelques places en rive nord côté commerces
- Des cheminements sur trottoirs confortables
- Une fosse plantée continue de 2m jusqu'au fort sur la rive nord.
- Intégration des vélos sur chaussée, dans le sens de la circulation et piste cyclable en contre-sens à hauteur intermédiaire entre chaussée et trottoir jusqu'au fort puis un contre-sens cyclable par marquage au sol jusqu'au carrefour avec la rue Pr Roux.

L'aménagement de la piste cyclable en contre-sens peut induire du stationnement sauvage lors des périodes à forte pression de stationnement (jour de marché, offices religieux...). Cela devra être pris en compte dans le choix de l'aménagement.

- Un revêtement contrasté sur le carrefour avec la rue de Montessuy et l'allée de la jeunesse marquant l'entrée/sortie de la zone 30.
- Un plateau au niveau du virage pour apaiser les vitesses et créer un cheminement continu et à niveau pour piéton et vélo. Priorisant ainsi l'ensemble de l'axe mode doux Est-ouest dans le projet.

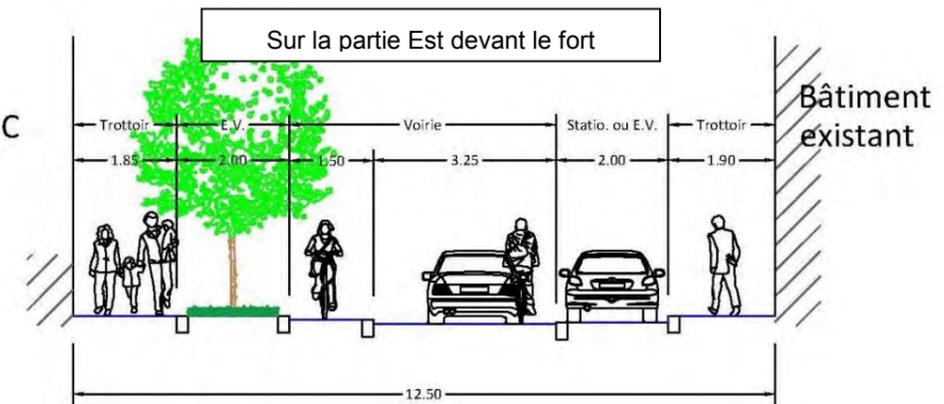
Profils type

Lot 1
Bâtiment C



NOTA : Principes de profil à confirmer lors des études de maîtrise d'œuvre

Lot 1
Bâtiment C



Sur la partie Ouest

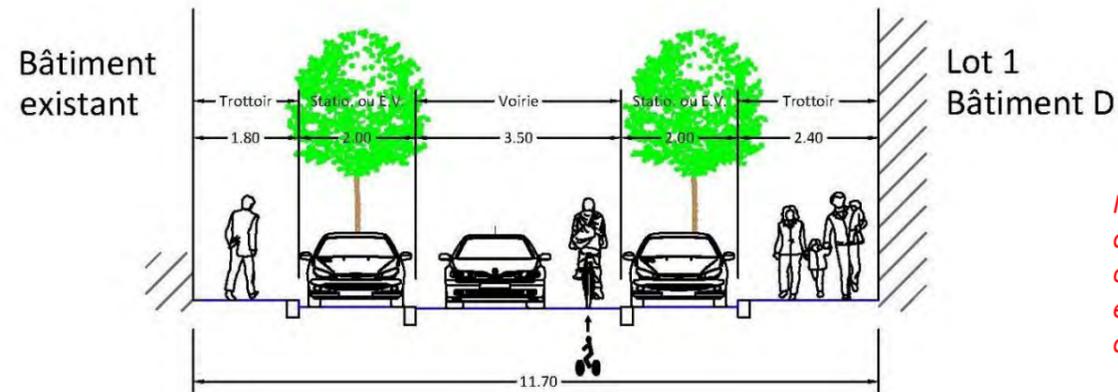
Bâtiment existant
Fort de Montessuy

4.3.4. LA RUE DU PROFESSEUR ROUX

Les caractéristiques de la rue Pr Roux sont les suivantes :

- Une chaussée à sens unique
- Du stationnement bilatéral à proximité de l'école
- Une alternance de fosses plantées entre les places de stationnement
- Des trottoirs confortables
- Intégration des vélos sur chaussée, dans le sens de la circulation et un contre-sens cyclable par marquage au sol.
- Pas de stationnement en rive sud au débouché de la traversée piétonne de l'îlot Est.
- Aménagement d'un parvis pour l'entrée de la maternelle, dans le respect des prescriptions du plan Vigipirate : plantations d'arbres tiges, mobilier urbain pour sécuriser la traversée, pas de massifs plantés.

Profil type



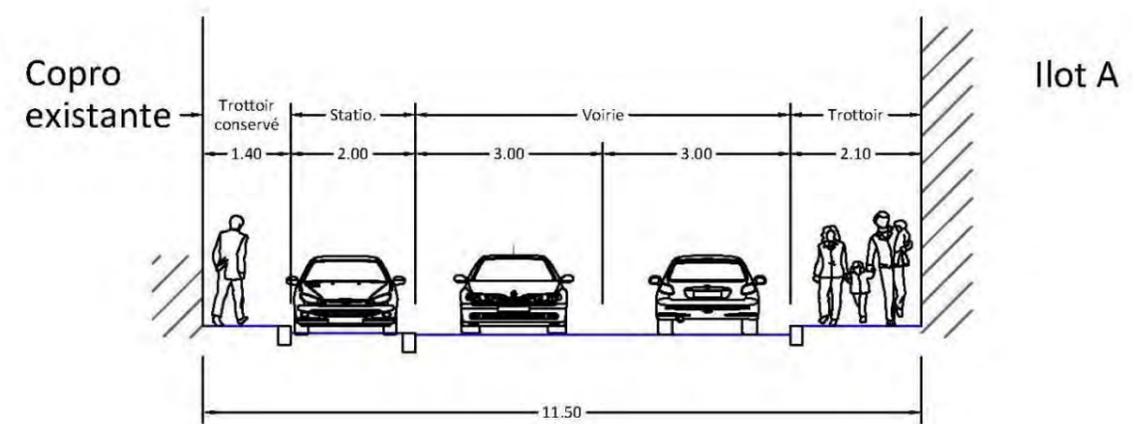
NOTA : Principes de profil à confirmer lors des études de maîtrise d'œuvre

4.3.5. LA RUE ÉDOUARD BRANLY

Les caractéristiques de la rue Édouard Branly sont les suivantes :

- Une chaussée à double sens
- Du stationnement unilatéral en rive nord.
- Une alternance de fosses plantées entre les places de stationnement
- Conservation du trottoir existant en rive nord avec une reprise du revêtement dégradé et des entrées charretières.
- Un trottoir confortable en rive sud
- Intégration des vélos sur chaussée (zone 30).
- Prendre en compte l'accès d'un camion de livraison pour la chaufferie bois sur l'îlot ABC. Cet accès pourra être géré par la fermeture ponctuelle d'un sens de circulation.

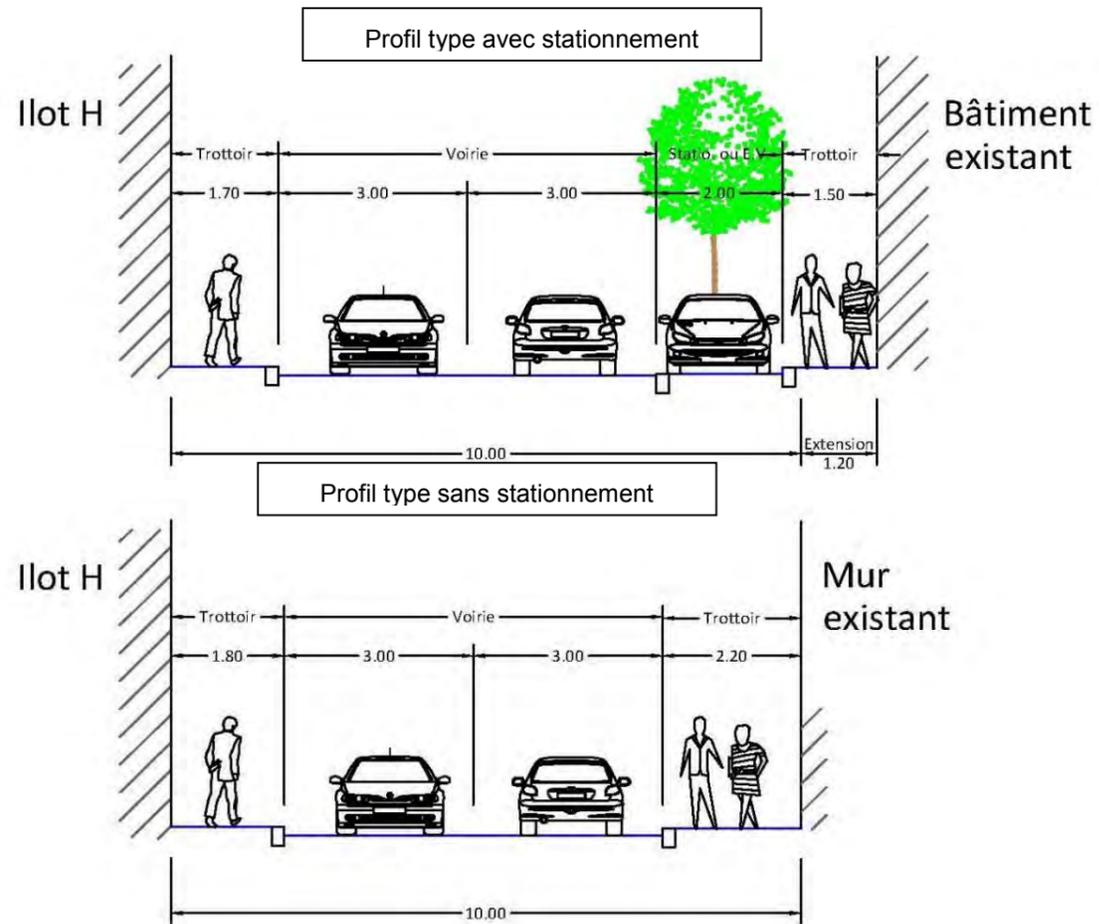
Profils type



4.3.6. LA RUE DE MONTESSUY OUEST

Les caractéristiques de la rue de Montessuy Ouest sont les suivantes :

- Une chaussée à double sens
- Du stationnement unilatéral avec une alternance de fosses plantées en rive sud
- Des trottoirs aux normes d'accessibilité
- Intégration des vélos sur chaussée (zone 30).
- Un revêtement contrasté au niveau de la traversée de la voie verte afin de marquer l'entrée/sortie de la zone 30.

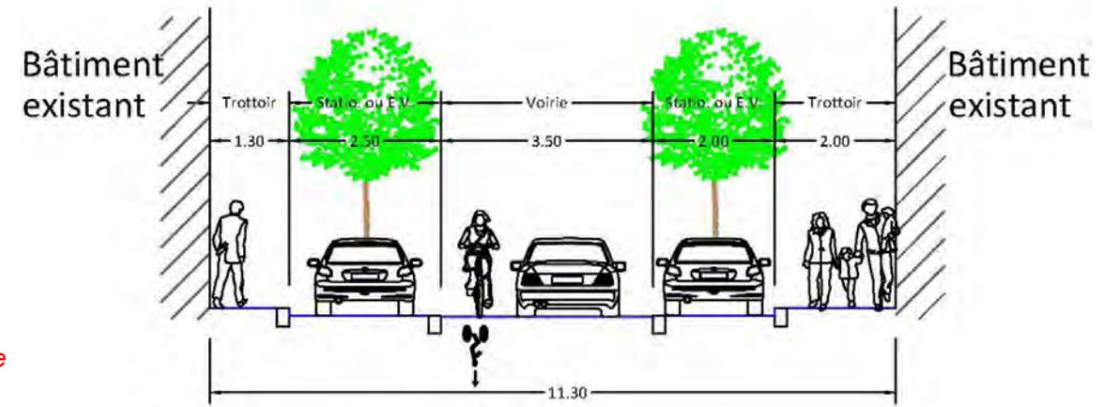


NOTA : Principes de profil à confirmer lors des études de maîtrise d'œuvre

4.3.7. LA RUE DE MONTESSUY EST

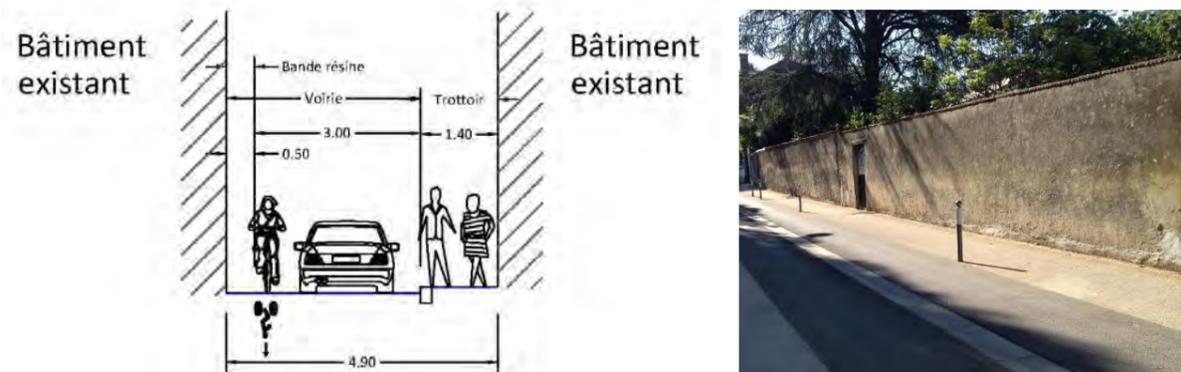
Les caractéristiques de la rue de Montessuy Est en section courante sont les suivantes :

- Une chaussée à sens unique en section courante.
- Du stationnement bilatéral
- Une alternance de fosses plantées
- Des trottoirs accessibles et libres de tout obstacle.
- Intégration des vélos sur chaussée, dans le sens de la circulation et un contre-sens cyclable par marquage au sol.
- Prévoir un feu vélo sur le carrefour rue de Montessuy/rue Pasteur
- Pas de stationnement en rive sud côté parvis du collège.
- Aménagement d'un parvis pour l'entrée du collège, dans le respect des prescriptions du plan Vigipirate : plantations d'arbres tiges, mobilier urbain pour sécuriser la traversée et les entrées.



Sur la section étroite :

- Un pincement à 3 m de la chaussée avec un pied de façade au revêtement contrasté sur 0.5m pour dégager les véhicules du mur et le valoriser (voir référence).
- Un trottoir unilatéral accessible et libre de tout obstacle.
- Conservation du double sens cyclable.



4.4. Ambiance, paysage et matériaux

4.4.1. LA PLACE CALMETTE

La variante d'une place minérale a été choisie par la ville et la Métropole afin de proposer une place urbaine, assurant son rôle de centralité, avec une flexibilité de l'espace public pour multiplier les usages.

Cette place nouvelle, à vocation piétonne fait environ 1800m² et vient se connecter au parvis de l'église (sur tènement privé).

La gestion du nivellement sera réalisée par un escalier créant une plateforme haute avec des pentes en travers respectant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la possibilité d'un espace de jeux de boules.

Des grandes fosses plantées apporteront une animation végétale tout en intégrant des assises et un « dos » à la place haute.

Des arbres d'alignements le long de la façade est et sur la rue Paul Painlevé structureront l'espace et apporteront un confort bioclimatique.

Un accès véhicule depuis la rue Paul Painlevé pourrait permettre le stationnement temporaire d'un Foodtruck et la desserte occasionnelle de la place pour des manifestations.

Un espace le long des façades anticipera d'éventuelles terrasses en lien avec des activités de restauration.

Un aménagement du puit d'accès au passage souterrain de la casemate permettra de le mettre en scène. Cet ouvrage sera réalisé en fonction des moyens techniques de mise en œuvre, de cout et d'entretien.

Matériaux

Des matériaux qualitatifs seront choisis comme du béton désactivé ou sablé. Un espace central en stabilisé apportera un caractère de centralité et permettra de jouer aux boules. Les matériaux clairs permettent de lutter contre les îlots de chaleurs urbains grâce à un albédo performant. Les grandes surfaces pavées seront évitées à cause de leur difficulté de gestion dans le temps.

Cet espace public sera pensé de façade à façade sur la partie Est avec un revêtement et une conception similaire sur la promenade commerciale.

Références en termes d'ambiances recherchées :



Une gestion intégrée du nivellement. Jubilee Square – Leicester (Angleterre) - LDA_Design



Un espace minéral multi-usage. Place Abbé Pierre – Lyon 9^e - Atelier Marguerit



Des ilots de verdure avec assises. Israël Square – Copenhague (Danemark) - Sweco

4.4.2. LA RUE PASTEUR

La rue Pasteur doit être aménagée en tant que Zone 30. Des « portes » sont créées au niveau des carrefours à feux avec un revêtement différencié (de type enrobé porphyre grenailé).

Le plateau surélevé sera contrasté avec le revêtement courant de la chaussée tout en garantissant sa pérennité dans le temps, notamment sur les rampants. Un parvis est créé à son niveau pour valoriser l'entrée de l'esplanade.

Une large bande plantée côté promenade pourra être conçue comme un jardin de pluie de rétention avec rejet au réseau en débit limité. La palette végétale sera choisie en fonction. Elle permettra de conserver une visibilité des commerces depuis la rue Pasteur.

La promenade prendra en compte les contraintes d'accès pompier le long des façades avec une gestion des accès par borne amovible.

Des fosses de plantations avec des arbres d'alignements structureront la rue et conserveront un rythme entre les deux rives.

L'ensemble des mobiliers urbains (potelets, bancs, corbeilles, mats éclairage, mats LACS) seront intégrés dans les alignements plantés afin de laisser libre les cheminements piétons et la voie pompier.

Matériaux

Des matériaux qualitatifs comme ceux choisis sur la place Calmette seront à privilégier : béton désactivé/sablé sur la promenade et les arrêts de bus. Ils devront être circulables (véhicule pompier grande échelle).

Les entrées charretières seront intégrées dans l'aménagement avec une continuité de revêtement des espaces piétons.

Les trottoirs d'accès aux véhicules stationnés pourront être en revêtement moins qualitatif pour optimiser les coûts et faciliter la gestion.

Références en termes d'ambiances recherchées :



Une bande paysagère généreuse. Avenue Jean Mermoz – Lyon 8° - Gautier+Conquet / Rue Garibaldi – Lyon 3° - Passagers des villes

4.4.3. LA RUE PAUL PAINLEVÉ

La rue Paul Painlevé sera aménagée dans un esprit zone de rencontre avec une voie à niveau. Après la place, un aménagement classique avec bordures permettra un contrôle du stationnement sans mobilier urbain spécifique.

La bande plantée d'accompagnement du cheminement piéton accueillera une diversité d'espèces indigènes, sur plusieurs strates, confortant la biodiversité en ville.

Un plateau à niveau permettra de prioriser les traversées piétonnes et vélo en direction du Fort de Montessuy.

Matériaux

La rue Paul Painlevé sera aménagée avec un revêtement continu entre la place Calmette et le parvis de l'église.

Après la place, la chaussée et le stationnement seront en enrobé courant. Le trottoir en rive sud en enrobé ou asphalte.

Le trottoir Nord, accompagnée de la bande plantée sera dans un revêtement plus « naturel » type sable stabilisé renforcé (si la pente en long le permet).

La piste cyclable sera de préférence avec un revêtement différent de la chaussée et du trottoir (enrobé grenailé, asphalte, béton...).

Références en termes d'ambiances recherchées :



Traversée de place.

Rue Moncey – Lyon 3° - Passagers des villes



4.4.4. LES VOIES DE DESSERTE LOCALES : RUE PROFESSEUR ROUX, RUE ÉDOUARD BRANLY, RUE DE MONTESSUY

Les voies de desserte locales seront aménagées de façon sobre, permettant une gestion et un entretien simplifié par les services techniques et une pérennité des aménagements.

Une qualité supplémentaire au niveau des entrées des équipements publics sera recherchée, afin de créer des micro-espaces publics avec du mobilier d'assise et une végétalisation plus importante.

Sur la rue de Montessuy ouest, le revêtement sera identique au parvis de la Casemate, dans un souci de cohérence des aménagements.

Sur l'ensemble de ces voies de desserte, des fosses plantées de 5x2m seront positionnés. Le choix de végétaux économe en eau et en entretien limitera le nombre d'interventions des services techniques de la ville de Caluire-et-Cuire. La densité des plantations permettra d'éviter les déjections canines et l'accumulation des déchets dans les fosses (couvre-sols denses, résistant et persistant). Un entourage en ganivelles ou par des potelets plantés avec fils métalliques, évitera les piétinements et facilitera la reprise des végétaux.



Fosses plantés avec une diversité d'espèces.

Lyon 7°

Matériaux

Les matériaux seront sobres et devront assurer une pérennité dans le temps et un coût de gestion réduit (enrobé, asphaltes...).

Les matériaux sur les espaces piétons seront de qualité, permettront la sécurité en cas de gel ou de pluie et offriront un confort de déplacement, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

4.5. Mobilier urbain

L'ensemble de l'aménagement utilisera la gamme de mobilier urbain de la Métropole, Gamme Urbino (la commune sur ses espaces publics a une gamme de bancs Newport de chez Area avec une gamme couleur spécifique type Corten).

Du mobilier spécifique pour les assises et les fosses plantées pourront être choisis sur la place Calmette et la promenade commerciale en fonction de la conception des aménagements.



Le positionnement du mobilier urbain respectera le passage minimal de 1.40m libre de tout obstacle sur trottoir.

Les abris bus seront implantés suivant les recommandations du SYTRAL en veillant à laisser un cheminement libre sur l'arrière (arrêt sur la rive Est).

Les mobiliers spécifiques existants seront conservés et intégrés :

- Bac sable et panneau d'affichage lumineux – angle PainLevé/allée de la jeunesse.
- Benne à verre - angle Pr Roux/Pasteur
- Panneaux affichage commerces – sur la rue Pasteur
- L'ensemble des mats LACS seront repositionnés dès la phase 1 – sur la rue Pasteur

- Signalisations Sentiers Montessuy

Mobilier urbain d'éclairage

L'ancien mobilier urbain d'éclairage sera remplacé par du mobilier plus économe en énergie sur les rues Painlevé, Montessuy est, Pasteur et Pr Roux. Les gammes récentes pourront être conservés (rue de Montessuy ouest) et étendues sur les autres voies.



Rues de desserte (Painlevé, Montessuy...)

Rue Pasteur centre et Allée Turba et choux

Rue Pasteur sud et nord (hors périmètre)

Nouveaux mats Montessuy ouest

Mats LACS

A REMPLACER

A CONSERVER

Un éclairage spécifique pourra être prévu sur la promenade commerciale et la place Calmette afin de mettre en valeur ces espaces et les animés.

En complément, un jalonnement lumineux sur l'axe piéton Est-Ouest entre l'Esplanade et le Fort pourra être étudié.

5. Les étapes du projet

Les différentes étapes du projet sont les suivantes :

1. Fin 2016 à septembre 2017 : **Études préalables**
2. Du 20 novembre au 20 décembre 2017 : **Concertation préalable**
3. Décembre 2017 à mi-2018 : **Études de Maîtrise d'œuvre**
4. Début 2019 : **Démarrage des travaux Phase 1**